



COMPTE-RENDU DU C.A DU 26 SEPTEMBRE 2025 A ESCOS

Présents :

J.B BARNEIX / P.BERGES / B.BLANCANT / P. CASSOURRET / D.DOMENECH / J.GJINI / G. LARROQUE / P.MARIMBORDES / F.MONTANE / D.JACOT / M.ECHAOUI.

Absents :

X.EDON (pouvoir à J.B.BARNEIX) / V.GUILHOT (pouvoir à G.LARROQUE) / J.P LAVIE-CAMBOT (pouvoir à P. MARIMBORDES) / J.LOUVIGNE.

La séance est ouverte à 18h40.

- **En premier lieu, P. CASSOURRET** tient à remercier tous les bénévoles qui ont participé au nettoyage effectué au « BIDALA ». Une bonne quantité de détritiques (principalement ferrailles et sacs plastique) a été enlevée du lit du gave et transportée à la déchetterie grâce au camion mis à disposition par M. ECHAOUI. Merci donc à tous.
- **Point pêche de l'alose en 2026 :**

Nous nous étions prononcés pour le maintien du diamètre de fil de 20 centièmes maximum ; la fédération s'était prononcée contre ce maintien.

P. BERGES a fait part de son mécontentement au Président CHENEL, qui lui a assuré qu'il irait dans son sens. La D.D.T.M a assuré à Pierre que le Préfet s'opposerait, lui aussi à cette suppression. De plus, la tendance actuelle est que le Préfet n'autorisera pas la pêche de l'alose en 2026.

Reste à savoir si le Préfet des Landes sera sur cette même optique.

J.GJINI est chargé de s'informer sur ce point.

Quoi qu'il en soit, nous, nous demanderons une uniformisation de la réglementation sur la pêche des migrateurs entre les deux départements.

- **Point sur la pêche professionnelle :**

La réunion avec F.BAYROU s'était bien déroulée, mais F.BAYROU est parti ; reste à savoir si le prochain gouvernement restera sur cette même optique. Pour 2026, au vu des effectifs squelettiques des remontées, on peut penser que la pêche restera fermée. Il faut espérer que l'indemnisation des pêcheurs pour un arrêt définitif reste d'actualité.



- **Point sur le port de Bayonne :**

Notre avocat a perdu les papiers traitant de cette affaire ; P.BERGES en a retrouvé une grande partie, mais pour le montant de l'indemnité que l'on demande, il n'a pas retrouvé, pour l'instant, les éléments de prix.

- **Point sur les cartes de pêche :**

Ce point devait être abordé par J.GJINI en questions diverses, mais la discussion étant arrivée sur ce sujet, nous traitons donc ce point ici.

Il y a cette année 150 cartes de pêche en moins, toutes catégories confondues ; nous allons devoir faire un point financier sur cette question.

Jacques nous informe également qu'il ya a des pêches électriques qui se déroulent actuellement sur le département. Ces pêches sont effectuées par des sociétés privées, apparemment à la demande de l'Agence de l'Eau. Ces personnes disposent d'autorisations délivrées par le Préfet, mais ne nous demandent pas d'autorisations pour agir sur notre territoire de gestion.

PRISE DE LA PAROLE PAR A.DOMENECH pour la suite de la réunion.

Ses maitres mots : anticiper, planifier, responsabiliser.

- **Réciprocités :**

Antoine pense qu'il faudrait former un collectif afin d'avoir du poids, car nous touchons du doigt nos impuissances à gérer notre territoire.

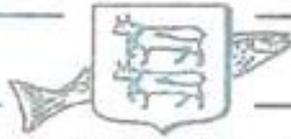
Pour l'instant, le débat par rapport aux migrateurs n'a pas lieu d'être. Ce débat ne peut avoir lieu que si la pêche ouvre à nouveau et donc que les poissons reviennent.

- **Rempoissonnements avec salmoniculture :**

Dans l'état actuel des remontées de reproducteurs, cela est absolument indispensable. Il n'est pas concevable de remonter les effectifs en migrateurs en partant d'aussi bas, sans un rempoissonnement le plus massif possible.

C'est le COGEPOMI qui décide de tout ce qui a trait aux migrateurs.

La fédération nationale est aux abonnés absents sur le sujet et toutes les autorités sont opposées aux rempoissonnements. ON TOURNE EN ROND.



- **Introduire des quotas** en poissons et en nombre de pêcheurs sur une période et un linéaire, modes de pêche facilitant la grâciation, contrôle des prélèvements etc...
Même constat que pour le point précédent ; ceci ne peut être mis en place que si la pêche ouvre à nouveau.
Préparer de telles mesures devra sans doute faire partie des objectifs d'un prochain mandat de la future équipe dirigeante.

- **Contrôle des pollutions et des prélèvements agricoles, des microcentrales et des étiages :**

Dans l'état actuel des choses, ces opérations sont menées (ou sensées l'être) par les organismes ayant un pouvoir de police de l'eau, que nous n'avons pas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

Le secrétaire

B.BLANCANT